



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Digne-les-Bains, le **07 JUIN 2023**

Objet : Allègement des restrictions liées à la sécheresse

Pièce jointe : Arrêté préfectoral, affiches de communication

Mesdames et Messieurs les Maires,

Depuis le déclenchement de la vigilance le 23 mars 2023 suite à la première réunion du Comité de Gestion Collégiale de l'Eau, sous ma présidence, le constat de l'état préoccupant des ressources en eau du département avait été acté.

Les pluies des dernières semaines ont permis une amélioration significative de la situation.

La situation est désormais la suivante :

- Les bassins du Calavon et de la Nesque sont en Alerte Renforcée,
- La Vigilance est levée sur le reste du département.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté pris à cet effet.

Les mesures adoptées sur les bassins en Alerte et Alerte Renforcée et applicables aux usages domestiques et des collectivités sont listées dans les affiches jointes à ce courrier.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il vous est possible de prendre un arrêté communal spécifique si cela est nécessaire afin de préserver la ressource en eau potable et d'anticiper le risque de pénurie.

Je vous invite à me signaler toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la gestion de la ressource en eau.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,

le Secrétaire général

Paul-François Schira

Mesdames et messieurs les Maires